

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 FÉVRIER 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 15 février 2010 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.

Etaient présents

Membres élus :

Mme FOULTIER, M. DESOLME, Mme BONNEFOY, M. ROUCHON J., M. FRANÇON, Mme POURTIER, M. TOURNON, Adjoint ; Mme ADMARD, M. FOURETS, M. FOURNEL, Mme FOURNIER, Mme GOUYET, M. GRANGER, Mme JACOB, M. MONDON, Mme MONTCOUDIOL, Mme MOUNIER, M. ROUCHON B., M. SABATIER, Mme SOUBEYRAN, Mme TARDY, M. VEROT (arrivé à 19H15)

Personnel administratif :

Mrs SAMUEL et JOURDAT.

Absents :

Mme DIGONNET qui avait donné pouvoir à Mme BONNEFOY.
M. BRUYERE qui avait donné pouvoir à M. ROUCHON J. .
M. MILLEVILLE qui avait donné pouvoir à M. DESOLME.
Mlle RICHARD qui avait donné pouvoir à M. FOURETS.

M. FOURNEL a été nommé secrétaire de séance.

M. Le Maire aborde le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 21 DÉCEMBRE 2009

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du 21 décembre 2009.

2 – DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. Le Maire donne lecture des arrêtés pris depuis la dernière réunion :

Arrêté N° 09/251 portant sur la souscription d'un contrat téléphonie mobile auprès de SFR Business Team, pour une durée de 24 mois, pour un montant mensuel de 240,00 € H.T.

Arrêté N° 09/252 portant souscription d'un contrat de téléphonie fixe souscrit auprès de SFR Business Team, pour une durée de 24 mois, pour un montant de 24,90 euros H.T. par abonnement.

Arrêté N°10/16 portant souscription d'un contrat de ligne de trésorerie à intervenir auprès de la caisse d'Epargne Auvergne Limousin pour un montant de 1 500 000,00 €, pour une durée d'un an.

3 – PRÉSENTATION COMPTE-RENDU ACTIVITÉ 2009 PAR VÉOLIA POUR STATION ÉPURATION ROCHE-MOULIN, SURVEILLANCE STATIONS FAU ET MALMONT ET POSTES DE RELÈVEMENT

M. FIGARI, accompagné de sa collaboratrice Mlle GREFFE, procède à la présentation du compte-rendu d'activités pour l'année 2009 de la prestation de la société VEOLIA EAU sur notre commune, en développant les différents aspects de cette prestation :

- Périmètre de la prestation (les ouvrages)
- Une équipe locale (l'organisation)
- Station de Roche-Moulin (la capacité de traitement, le traitement, les effluents traités, l'historique, les principaux chiffres de 2009)
- Faits principaux (pour l'année 2009)
- Principaux travaux réalisés (en 2009)
- Points d'amélioration (travaux à réaliser)

Suite à la remarque de M. DESOLME concernant le fonctionnement de la station du Centre, M. FIGARI précise que celle-ci fonctionnait en moyenne 3 heures/jour, avec une augmentation significative les jours de pluie. Il indique qu'avec le raccordement de bâtiments du groupe scolaire, son temps de fonctionnement a été doublé, en sachant qu'elle pourrait fonctionner en continu.

M. B. ROUCHON demande si les boues ne devaient pas bénéficier d'un traitement spécifique.

M. FIGARI répond qu'il existe plusieurs filières pour le traitement des sous-produits. Il précise que la solution retenue pour le site de Roche-Moulin est le transfert de ces boues au centre d'enfouissement technique (C.E.T.) du Combau. Il précise que d'autres sites ont par exemple retenu le compostage ou l'épandage. Il indique enfin qu'un accord a été défini entre la commune et le SICTOM Velay-Pilat pour l'enfouissement des boues gratuitement, en contrepartie du traitement des lixiviats du C.E.T. par la station de Roche-Moulin, qui s'effectue sans aucune difficulté par rapport à la quantité minimale.

M. Le Maire rappelle que cette année, un investissement important sera fait pour la mise en place d'un système de supervision pour environ 16 000 € H.T.

M. GRANGER demande où en est-on concernant les effluents industriels, et concernant l'apport de polymères, notamment concernant la diminution des volumes utilisés.

M. FIGARI répond que la consommation de polymères a été diminuée de moitié grâce aux efforts consentis par les industriels et aussi à la baisse d'activités due à la situation économique.

M. Le Maire informe qu'une convention devrait être signée en juin 2010 avec l'entreprise VIALON. De même, des discussions seront entreprises avec les établissements SATAB, CHEYNET et MARCOUX.

M. VÉROT fait remarquer que la quantité de chaux est inférieure à ce qui était utilisé auparavant.

M. FIGARI confirme cette remarque en expliquant que lorsque les boues étaient affectées à l'épandage, il était utilisé une quantité importante de chaux. Désormais, au C.E.T., la chaux sert à stabiliser les boues afin que celles-ci ne « repartent » pas en fermentation dans la décharge.

M. Le Maire conclut en remerciant M. FIGARI et Mlle GREFFE pour cette présentation.

4 – PERSONNEL COMMUNAL

- Modification du tableau des effectifs

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

M. le Maire précise qu'il appartient donc au Conseil Municipal, compte-tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau annuel d'avancement de grade établi au titre de l'année 2009.

Cette modification préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine et la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant les avis favorables en date du 17 décembre 2009 de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire sur les propositions d'avancement de grade au 01/09/2009,

M. Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression à compter du 1^{er} septembre 2009 de l'emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au sein du service technique et la création à compter de cette même date de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe afin de permettre la nomination de M. CHEUCLE Armand.

- la suppression à compter du 1^{er} septembre 2009 de l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et la création à compter de cette même date de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe afin de permettre la nomination de M. DE MOURA Jean.

- la suppression à compter du 1^{er} septembre 2009 de l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et la création à compter de cette même date de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe afin de permettre la nomination de Mme DE MOURA Odile.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification du tableau des emplois de la collectivité au 1^{er} septembre 2009, ainsi que la suppression des emplois de 3 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe et la création des emplois d'adjoints techniques territoriaux principaux de 1^{ère} classe au 1^{er} septembre 2009.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à ces décisions notamment de procéder aux nominations précitées.

- Proposition tableau annuel avancements de grade 2010

M. Le Maire informe que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale Départementale a communiqué le tableau annuel des propositions d'avancement de grade pour l'année 2010.

Il expose que ce tableau a été étudié par la commission du personnel communal réunie le 11 février 2010 et précise que celle-ci propose l'avancement de grade des agents suivants :

1) FILIÈRE ADMINISTRATIVE

- * Mme GRANGETTE M.-Noëlle, rédacteur principal au grade de rédacteur chef au 1^{er} mars 2010.

2) FILIÈRE TECHNIQUE

- * M. GAILLARD Philippe, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} mars 2010.

- * M. PALHEC Daniel, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} mars 2010.

- * M. TARERAT Eric, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} août 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire d'établir sur ces propositions le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2010 afin de le soumettre à l'avis de la commission paritaire (C.A.P.) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire.

- Régime indemnitaire

M. Le Maire informe que le régime indemnitaire de base reste identique aux années précédentes. Il précise que le supplément de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) de 200,00 € allouée l'an dernier a été réévalué et passera à 300,00 € cette année ; cependant, celui-ci sera soumis à une grille d'évaluation.

M. Le Maire précise que 40 % de cette somme seront évalués sur l'assiduité de l'agent et les 60 % restants seront évalués sur la qualité d'exécution des travaux et sur les objectifs.

Il indique enfin que cette notation sera collégiale et non arbitraire ou unilatérale.

La décision sera donc prise en concertation entre le Maire, les adjoints au Personnel Communal et aux Travaux, le Directeur Général des Services et le Directeur du Service Technique.

M. FRANÇON indique qu'au sein du personnel communal, il n'y a pas de phénomène d'absentéisme majeur. Il précise aussi que cet absentéisme concerne seulement les maladies ordinaires, et non les hospitalisations ou maladies graves.

Concernant les 60 % restants, il précise que les objectifs et l'efficacité du personnel seront évalués, et que le montant de la prime sera en fonction de la notation.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la modification du régime indemnitaire.

- Proposition d'avancements d'échelon

M. FRANÇON informe que la commission s'est prononcée sur les avancements d'échelon pour les agents suivants, pour le 1^{er} semestre 2010 :

- o Sylvie CALCAGNI, à compter du 23 mars 2010, passage de l'échelon 4 à l'échelon 5
- o Franck JOURDAT, à compter du 1^{er} mars 2010, passage de l'échelon 4 à l'échelon 5
- o Daniel PALHEC, à compter du 1^{er} juin 2010, passage de l'échelon 8 à l'échelon 9
- o Bruno SAMUEL, à compter du 1^{er} janvier 2010, passage de l'échelon 8 à l'échelon 9
- o Christian SOUVIGNET, à compter du 1^{er} avril 2010, passage de l'échelon 4 à l'échelon 5

- Document Unique

M. FRANÇON informe qu'une rencontre a eu lieu dernièrement avec M. William GERPHAGNON, Conseiller Hygiène et Sécurité du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Loire. Celle-ci avait pour but la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels, afin de prévoir des mesures pour améliorer les conditions de travail des agents.

Il précise que ce travail sera fait par le CDG 43, en collaboration avec l'Agent Chargé de la Mise en Œuvre des moyens d'hygiène et de sécurité (ACMO) de la commune, Franck JOURDAT.

M. FRANÇON indique que la mise en place de ce document unique devrait se faire au cours du 1^{er} semestre 2010. Il informe également qu'un questionnaire a été envoyé à chaque agent pour le recensement des tâches de chacun.

- Formations

M. FRANÇON informe que des formations en habilitation électrique vont être programmées pour trois agents. De même, des formations à la conduite d'engin seront également organisées.

- Embauche Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.)

M. FRANÇON informe que depuis le 1^{er} février 2010, M. Louis OÏNNE a rejoint le service technique dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion qui permet à la commune de bénéficier d'aides importantes de l'Etat (90 % du SMIC), pour une durée initiale de 12 mois, renouvelable à 24 mois.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la mise en place du C.U.I. au bénéfice de M. OÏNNE, pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} février 2010 avec une période d'essai d'un mois.

- Prolongation contrat C.A.E. David CALI

M. FRANÇON rappelle que, par délibération, en date du 2 octobre 2009, le Conseil Municipal avait approuvé la mise en place d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi au service technique, à compter du 2 septembre 2009, sur la base de 35 heures hebdomadaires, pour une période de 6 mois.

M. Le Maire précise que M. David CALI avait été recruté pour cet emploi.

M. Le Maire propose de prolonger pour une période de 6 mois ce contrat qui s'appelle désormais Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.).

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la prolongation du C.U.I. de M. CALI, pour une période de 6 mois, à compter du 2 mars 2010.

- Départs en retraite

M. FRANÇON informe que des départs en retraite sont annoncés pour la fin de l'année 2010, avec notamment Mme M.-Noëlle GRANGETTE.

Il indique que Mme GRANGETTE transmet progressivement son savoir-faire à ses collègues sur certains dossiers. Il précise aussi que son remplacement est à l'étude avec un recadrage du poste essentiellement sur les ressources humaines afin de décharger le Directeur Général des Services.

Mme Monique QUIBLIER, en charge du portage de repas à domicile, devrait également faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année.

- Reprise à temps plein

M. FRANÇON informe que Mme Christine SPIESSENS a repris son travail à temps plein depuis le 1^{er} janvier 2010, suite à une période en temps partiel thérapeutique consécutif à un congé de longue maladie.

- Décharge syndicale

M. FRANÇON informe que M. Jean DE MOURA, délégué syndical représentant la C.G.T., va prochainement bénéficier d'une décharge syndicale d'une journée par semaine, après la signature d'une convention entre la commune et ce syndicat. Il lui souhaite les meilleures activités au sein de ce syndicat.

M. Le Maire précise que cette journée sera prise en charge par le syndicat C.G.T.

Pour conclure, M. FRANÇON indique que les élus sont satisfaits des prestations de l'ensemble du personnel et précise qu'un bon climat s'est installé.

Concernant les C.U.I., M. Le Maire précise qu'il ne s'agit pas de promesses d'embauche, il s'agit pour l'instant d'un besoin ponctuel de la collectivité.

- Départ Mylène GARNIER

M. Le Maire informe également le Conseil Municipal du départ de Mlle Mylène GARNIER pour la Communauté de Communes Loire-Semène au printemps prochain, pour un poste de référent dans le domaine de la Culture, qui s'inscrit dans la continuité suite au transfert de compétence de la culture. Il lui souhaite une bonne chance dans ses nouvelles missions.

5 – INDEMNISATION PAROISSE POUR ORGANISATION SPECTACLE MUSICA

M. Le Maire rappelle qu'il a été organisé par la commission culture le 24 janvier dernier, un concert du Nouvel An animé par l'orchestre symphonique Musica de St-Etienne et qui a remporté un vif succès.

M. Le Maire expose que ce concert s'est déroulé à l'église de St Just-Malmont et demande au Conseil Municipal de se prononcer pour verser au Comité Paroissial une aide financière de 100,00 €, au titre des frais d'électricité et de chauffage de l'église.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le versement au Comité Paroissial de St Just-Malmont de la somme de 100,00 €, au titre de la participation aux dépenses d'électricité et de chauffage de l'église de Saint Just-Malmont lors du concert de l'ensemble MUSICA du 24 janvier 2010.

6 – PROJET DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT 2010

M. Le Maire expose que, par circulaire en date du 26 janvier 2010, M. Le Préfet de la Haute-Loire a transmis la liste des catégories d'opérations éligibles à la Dotation Globale d'Équipement (DGE) pour l'année 2010, ainsi que les taux d'intervention applicables à chacune d'elles.

M. Le Maire rappelle que, lors la séance du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2010, il avait été retenu de proposer le projet d'aménagement de l'intersection de la rue Nationale et de la rue du Cintre, suite à l'acquisition de l'immeuble DESORME.

Il propose donc d'inscrire ce projet et de solliciter les subventions auprès de M. Le Préfet.

M. Le Maire précise que l'avant projet sommaire s'élève à 157 000,00 € (démolition, réalisation d'un mur de soutènement en pierre, création d'un maximum de parkings).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'inscription du projet d'aménagement cité précédemment au titre de la DGE 2010, **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter auprès de M. Le Préfet de la Haute-Loire une subvention, au taux de 40 % du montant des travaux, sur l'aménagement de bourgs et de village ; ainsi qu'une subvention, au titre du produit des amendes de police, sur la base d'un plafond de dépenses subventionnables de 30 000,00 € H.T.

7 – CONSULTATION MAINTENANCE CHAUFFERIE

M. Le Maire rappelle qu'une consultation a été effectuée pour un contrat d'assistance technique et dépannage des chaufferies des bâtiments communaux.

M. Le Maire précise que 3 lots ont été élaborés :

- Lot 1 : Bâtiments mairie et sous-stations, atelier et ex-immeuble Gonon
- Lot 2 : Appartement route du Fau, médecine du travail et appartement ex-conciergerie complexe sportif
- Lot 3 : Ecoles primaire et maternelle St Just, église St Just, gymnase 1 et gymnase 2.

M. Le Maire propose, après étude des différentes offres, de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Société E2S, de Villeurbanne, pour un montant H.T. annuel de 1 665,00 €.
- Lot 2 : Société BESSON, de Saint Just Malmont, pour un montant H.T. annuel de 251,85 €.
- Lot 3 : Société E2S, de Villeurbanne, pour un montant H.T. annuel de 2 602,00 €.

M. Le Maire informe que la société E2S avait été mise à l'essai en fin d'année dernière sur une mission ponctuelle pour la remise en service des radiants au Gymnase N°1 avec une réactivité et des coûts raisonnables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **RETIENT** les offres citées précédemment et **AUTORISE** M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ces décisions.

8 – AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA COMMUNE SUITE A LA REQUÊTE PRÉSENTÉE PAR M. J.-CLAUDE VIALLETON AU CONSEIL D'ÉTAT

M. Le Maire expose que M. Jean-Claude VIALLETON, demeurant au village de Malmont à Saint-Just-Malmont, a présenté une requête auprès du Conseil d'Etat à Paris, en date du 21 décembre 2009, pour formuler un recours en révision pour demander d'annuler l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat le 2 février 2005 et le jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand en date du 4 novembre 2003.

Par conséquent, M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à défendre les intérêts de la commune auprès du Conseil d'Etat à Paris, et d'engager pour ce faire les services d'un avocat figurant dans l'ordre des avocats du Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.

M. Le Maire informe que Maître RICHARD a été choisi pour défendre les intérêts de la commune.

M. GRANGER demande les raisons qui font qu'il y ait une nouvelle requête aujourd'hui.

M. Le Maire répond que la question doit être posée à l'intéressé.

M. GRANGER demande alors quels sont les arguments du plaignant.

M. Le Maire répond que M. VIALLETON est en droit d'entreprendre ces démarches pour demander l'annulation du jugement.

M. GRANGER insiste en demandant si le plaignant a trouvé des éléments nouveaux car il lui semble qu'il avait abandonné la procédure.

M. Le Maire répond alors qu'il pourrait peut-être y avoir une corrélation entre ce dossier et le jugement qui a été rendu dans l'affaire de la délibération qui avait été régularisée a posteriori. Il pense que M. GRANGER veut en venir à cela.

M. GRANGER répond qu'il ne veut en venir nulle part si ce n'est comprendre pourquoi ce dossier passe une énième fois devant les tribunaux.

M. Le Maire répond que cette énième requête est à l'initiative de M. VIALLETON, et précise qu'il n'ose pas imaginer qu'il y ait un lien entre les deux affaires.

M. GRANGER pense qu'il y a probablement un lien et précise qu'il ne voit pas d'autres raisons. De plus, il demande quel a été le résultat du jugement dans l'affaire de la délibération.

M. Le Maire répond que la justice est passée, qu'elle a établi des responsabilités.

M. GRANGER demande quelles sont les responsabilités.

M. SAMUEL prend alors la parole pour expliquer où M. GRANGER veut en venir.

Il explique que M. VIALLETON a certainement fait un recours par rapport au jugement qui a été rendu par le Tribunal Correctionnel du Puy-en-Velay pour l'affaire dans laquelle trois personnes étaient mises en cause (Bruno SAMUEL, Marcel COMBIER et Adrien GLASIAN). Il rappelle que deux personnes ont été condamnées (Bruno SAMUEL et Marcel COMBIER).

M. SAMUEL pense que M. VIALLETON va faire valoir que la délibération qui avait été prise et qui avait été régularisée a posteriori par le Conseil Municipal en 2003 n'était pas valable.

M. Le Maire pense qu'il n'y a pas de lien de cause à effet avec cette affaire. Il précise que le fonds et la forme sont deux choses différentes.

M. SAMUEL rappelle enfin que le jugement de l'affaire dans laquelle il a été mis en cause a été retranscrit dans la presse. « C'est donc public, il n'y a pas de secret, ni de tabou, ni de langue de bois. »

M. GRANGER demande s'il y a une date d'audience programmée au Conseil d'Etat.

M. SAMUEL répond par la négative, en précisant que l'avocat doit préparer sa défense et présenter un mémoire.

M. FOURETS demande si les frais d'avocat seront pris en charge par M. VIALLETON s'il est débouté.

M. Le Maire répond par l'affirmative.

Le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, M. Le Maire à :

- défendre les intérêts de la commune sur la requête présentée par M. Jean-Claude VIALLETON auprès du Conseil d'Etat,
- confier à un avocat, figurant dans l'ordre des avocats du Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, la défense des intérêts de la commune notamment par la rédaction d'un mémoire, en l'occurrence Maître RICHARD
- effectuer la déclaration auprès de la compagnie d'assurance SUBERVIE dans le cadre de la garantie assurance protection juridique,
- signer toutes les pièces nécessaires à ces décisions.

9 – IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'ACQUISITION DE CHAISES

M. Le Maire informe que les chaises composant actuellement le mobilier des salles municipales se caractérisent par leur vétusté et par le caractère dangereux de certaines.

M. Le Maire indique que, confrontée à l'ancienneté de ce matériel, la collectivité a été amenée à s'interroger sur la nécessité de renouveler le parc mobilier dont il s'agit. A ce titre, il convient de préciser que la proposition de la Société PRO MAT Collectivités de SOTTEVILLE-LES-ROUEN (76) pour l'acquisition de chaises pliantes d'occasion a été retenue pour un montant de 1 462,00 € HT (172 chaises à 8,50 € HT), soit 1 748,55 € TTC.

M. Le Maire rappelle que l'acquisition de ces chaises peut être considérée, malgré son montant (prix unitaires faibles), comme une opération d'investissement, car cette dépense contribue au bon fonctionnement du service municipal. En outre, cet équipement a une consistance et une durabilité suffisante pour être intégré dans le patrimoine communal.

Le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, M. Le Maire à procéder au mandatement de cette dépense en section d'investissement pour un montant de 1 462,00 € H.T., soit 1 748,55 € T.T.C.

10 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET RÉUNIONS AUX DIFFÉRENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- Vie Scolaire

o Transport scolaire

Mme BONNEFOY informe que le vendredi 8 janvier 2010, en raison des conditions climatiques, la mairie a été avertie à 13H00 que 204 élèves scolarisés à St-Didier-en-Velay allaient être rapatriés sur la commune dans la demi-heure. Elle précise alors que la Salle Polyvalente avait été réquisitionnée pour accueillir ces enfants afin qu'ils préviennent leur parents. De même, des agents municipaux avaient été réquisitionnés pour accueillir les enfants à chaque arrêt des cars. Tous les enfants étant partis à leur domicile à l'arrivée sur la commune, il a été décidé, afin de s'assurer que chaque enfant était bien rentré au domicile, d'appeler chaque famille, avec la collaboration des mêmes agents, pour les informer de la situation.

Mme BONNEFOY informe également que le jeudi 11 février 2010, les transporteurs avaient décidé d'annuler tous les transports scolaires le vendredi 12 février 2010. Un affichage a donc été installé ce même jour afin que les enfants soient avertis à leur descente du car.

Enfin, Mme BONNEFOY informe qu'une vérification de cartes de transports avait été opérée dernièrement afin de recadrer certains enfants qui ne prenaient pas le car approprié.

- Conseil d'école maternelle publique

Mme BONNEFOY indique que celui-ci s'était bien déroulé sans remarque particulière.

- Restaurant Scolaire

Mme BONNEFOY informe qu'en raison de problèmes de livraison relatifs aux conditions climatiques, les menus ont été modifiés au jour le jour.

Mme BONNEFOY informe aussi que la commission a commencé de travailler sur le cahier des charges du prochain contrat de confection et de fourniture de repas au restaurant scolaire, car le présent contrat arrive à échéance au 31 décembre 2010.

Mme BONNEFOY informe que la commission de validation des menus a fait un bilan avec les parents par rapport au repas de Noël et a étudié les menus de mars-avril 2010.

Mme BONNEFOY informe qu'une animation sur le thème de la Russie a été organisée le jeudi 4 février 2010.

Mme BONNEFOY informe qu'une note d'information a été envoyée aux familles afin de leur demander dans le cas où leur enfant ayant été inscrit pour le repas et qu'en dernier lieu il ne mangeait pas, d'avertir directement le cuisinier au restaurant scolaire, sinon le ticket ne sera pas rendu à la famille.

- Permis piétons

Mme BONNEFOY informe que le permis piétons sera reconduit cette année dans les écoles sous la houlette de la Gendarmerie de St-Didier-en-Velay.

- Formation produits entretien

Mme BONNEFOY informe que les agents d'entretien de la mairie vont prochainement suivre une formation sur l'utilisation de nouveaux produits.

- Suivi travaux école maternelle

Mme BONNEFOY informe que dernièrement une visite avait été organisée à l'école maternelle publique, en présence de M. MAGAUD, architecte, de M. Le Maire, de M. BERTHASSON, directeur, afin de lister les travaux à terminer ou à reprendre. L'architecte a par la suite contacté toutes entreprises pour leur demander d'intervenir, sous peine de retenue de garantie.

- Commission Petite Enfance Loire-Semène

- Questionnaire accueil 2-3 ans

Mme BONNEFOY informe que la commission travaille actuellement sur un questionnaire à destination des familles afin de recenser les besoins pour envisager des solutions adaptées lorsque les enfants ne seront plus admis à l'école à partir de 2 ans.

- Centre de Loisirs « Pierre Royon »

Mme BONNEFOY informe que les effectifs sont en nette évolution car pour les vacances de Noël, ceux-ci sont passés de 24 enfants/jours en 2008 à 41 enfants/jour en 2009. Elle informe aussi qu'un dossier sera consacré à cette structure dans la prochaine Trame.

- Travaux

M. J. ROUCHON informe que compte-tenu des conditions climatiques hivernales particulièrement mauvaises, le déneigement a occupé en grande partie l'emploi du temps des agents techniques.

M. J. ROUCHON détaille ensuite les travaux qui ont été effectués depuis la dernière réunion :

- Mécanique
- Renfort des lames des chasse-neiges
- Changement chaudière mairie par entreprise BUET (14 000 € TTC) et reprise tuyauterie par entreprise FRECENON
- Réfection du toit de l'église de Malmont par l'entreprise BESQUEUT
- Réfection de la rue du Marais : travaux suspendus à cause du temps
- Travaux en régie : aménagement local ADMR en cours (finition), construction mur de clôture Foyer Bon Séjour (travaux suspendus à cause du temps)
- Taille des arbres, massifs
- Travaux dans les écoles
- Mise en place et démontage des matériels pour fêtes et nettoyage gymnases

- Communication

M. TOURNON informe que la commission s'est réunie début janvier pour valider la Trame N°16 et précise que celle-ci a été distribuée à la fin du mois de janvier.

M. TOURNON informe que la prochaine Trame comportera un dossier sur le Centre de Loisirs, afin de le promouvoir, ainsi qu'un article sur M. Gérard TARDY, poissonnier, qui a reçu un trophée de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Il invite les associations à transmettre leurs articles avec photos afin de relater leurs activités.

Il informe que la Trame N°17 sera éditée en mai 2010.

- Vie Associative et Animations

▪ Fête de la Musique

Mme FOULTIER informe que la commission travaille actuellement sur la préparation de la Fête de la Musique du 18 juin 2010.

▪ Animations marché dominical

Mme FOULTIER informe que les animations du marché dominical devraient être reconduites cette année.

▪ Cross Départemental Sapeurs-Pompiers

Mme FOULTIER rappelle que le Cross départemental des Sapeurs-Pompiers a été annulé en raison des conditions climatiques et informe que cette manifestation a été reportée au samedi 20 février 2010. Elle indique que la remise des récompenses se déroulera au Gymnase N°2 à partir de 17H15.

▪ Réhabilitation et sonorisation Salle Polyvalente, sonorisation centre-bourg

Compte-tenu que l'acquisition de moquettes pour les gymnases n'a pas engendré de dépenses pour la commune, Mme FOULTIER informe que le budget prévu servira pour réhabiliter la Salle Polyvalente afin qu'elle soit conforme à la réglementation en matière de sécurité. Il sera procédé aussi à la sonorisation de cette salle, ainsi qu'à la sonorisation du centre-bourg. Des devis sont en cours d'élaboration.

Elle précise que les travaux pourraient être effectués en régie entre le 15 juin et le 15 septembre 2010.

▪ Concours coinche société de Chasse

Mme FOULTIER informe que le concours de coinche de la société de Chasse aura lieu le dimanche 21 février 2010, à la Salle Polyvalente.

- Urbanisme

M. DESOLME informe que la commission poursuit l'étude des différents dossiers.

- Culture

Mme POURTIER présente le bilan du Concert du Nouvel An qui a eu lieu le 24 janvier dernier, à l'église de Saint-Just-Malmont. Elle précise que 174 entrées ont été enregistrées, dont 136 payantes. Cette manifestation a rapporté 798,00 € de recettes.

Mme POURTIER précise que 130 enfants des écoles de musique de Saint-Just-Malmont et d'Aurec-sur-Loire étaient invités ; malheureusement, très peu d'entre eux ont répondu à l'invitation. Elle impute cette situation au mauvais temps.

Mme POURTIER informe également qu'un don de 45,00 € a été récolté et précise que celui-ci a été remis au C.C.A.S.

Mme POURTIER indique qu'il s'agissait d'un concert de qualité dont le public a pu en apprécier la performance. Elle informe donc que l'opération devrait être renouvelée l'an prochain.

Mme POURTIER informe que la prochaine réunion de la commission aura lieu dans le courant du mois de mars 2010, afin de préparer l'expo-photos du mois d'avril, en collaboration avec les directeurs d'écoles, et le directeur du Centre de Loisirs « Pierre Royon ». De plus, il sera procédé à l'élaboration du calendrier des manifestations culturelles de l'année 2010.

- Conseil Municipal des Enfants (C.M.E.)

Mme POURTIER rappelle que le goûter avec les résidents du Foyer Bon Séjour a eu lieu le 27 janvier dernier. Elle informe que 7 enfants du C.M.E. ont participé, de même que les enfants du Centre de Loisirs « Pierre Royon » qui avaient été conviés pour l'occasion.

Mme POURTIER précise que les enfants ont tout d'abord présenté des scénettes, des comptines et des poèmes aux résidents pour ensuite partager ensuite un goûter très convivial.

Mme POURTIER tient à remercier les enfants du C.M.E. présents (Mathieu BEAULAIGUE, Laurie BESNARD, Maxime PLANCHET, Cédric BONNEFOY, Selyan ACID, Guilhem DASQUE, Lucas FAYEN), ainsi que les membres de la commission, Nicolas MARTIRE, directeur du Centre de Loisirs et Amandine PAOLI.

- Commission Enfance-Jeunesse Loire-Semène

Mme POURTIER informe qu'en raison des conditions climatiques, les réunions ont été annulées.

Mme POURTIER informe néanmoins que le projet de mise en place d'un Espace Jeunes Communautaire (E.J.C.) sur la commune avance à grand pas. Elle précise que la commune va proposer deux salles de classes désaffectées dans une annexe de l'école publique (ancien immeuble Montmartin), avec accès indépendant, préau et cour clôturée. Elle précise que ce lieu présente de nombreux avantages : peu de travaux, proximité du Centre de Loisirs « Pierre Royon », possibilité de séparer en deux groupes (14-15 ans et 16-17 ans).

Mme POURTIER précise enfin qu'un poste d'animateur à temps plein serait créé pour ce service.

M. Le Maire précise que « la création d'un E.J.C. n'était pas gagnée d'avance et que la persévérance a payé ».

Afin de mieux cibler les attentes des jeunes et des familles, Mme POURTIER informe que, prochainement, un questionnaire-sondage sera diffusé auprès des familles.

- Commission Personnel Communal

M. FRANÇON informe qu'une offre d'emploi a été diffusée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Loire, ainsi que dans la presse territoriale pour le recrutement d'un directeur des services techniques. Il informe que des candidatures ont déjà été reçues et qu'il va être procédé prochainement à des entretiens de ces candidats afin de faire le meilleur choix.

- Communauté de Communes « Loire-Semène »

- S.I.V.O. (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine)

M. Le Maire informe qu'une réunion avec ce syndicat a eu lieu le 12 février dernier, pour la signature d'une convention entre Loire-Semène et ce syndicat, par l'intermédiaire de Saint-Etienne Métropole.

M. Le Maire explique que St-Just-Malmont, St-Ferréol-d'Auroure et St-Didier-en-Velay font partie du bassin versant de la Vallée de l'Ondaine, donc de Saint-Etienne Métropole dont des actions sont menées sur notre territoire, sachant que Loire-Semène détient la compétence d'entretien des cours d'eau.

M. Le Maire précise que cette convention s'élève à 11 960,00 € pour l'année 2010, dont 6 911,00 € pour notre commune. Cette compétence de Loire-Semène permet de substituer à la Communauté de Communes Loire-Semène à la commune et de réaliser ainsi une économie substantielle. Il précise que les critères retenus sont la population, la surface du bassin versant et la longueur des cours d'eau.

- Conseil Communautaire Loire-Semène

M. Le Maire informe que la prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 16 février 2010, à 18H30, à l'Abbaye, à la Séauve-sur-Semène.

- Syndicat des Eaux de la Semène (S.E.S.)

M. Le Maire informe que le Conseil Syndical du S.E.S. s'est tenu le 27 janvier dernier. Il précise qu'il a été décidé de supprimer le bureau de St-Just-Malmont car il recevait peu de public et était peu fonctionnel pour les agents. Il indique que les agents seront à nouveau transférés dans un local à Sainte-Sigolène, à proximité du siège du Syndicat des Eaux Loire-Lignon (S.E.L.L.).

M. Le Maire informe aussi que la secrétaire a été titularisée par le S.E.S. et précise qu'elle sera transférée auprès du S.E.L.L., à compter du 1^{er} juillet 2010.

M. Le Maire indique enfin que ces décisions permettent de clarifier la situation des fontainiers qui avaient un bureau à St-Just-Malmont, mais qui recevaient les ordres du S.E.L.L. de Sainte-Sigolène et qui allaient récupérer les pièces de rechange aussi au dépôt de Sainte-Sigolène. De même, la mutualisation des moyens permet des économies substantielles au S.E.S.

- Barrage des Plats

M. Le Maire informe que le dossier est difficile car le Conseil Général de la Loire, en l'état actuel des choses, propose seulement 50 000,00 € de subvention pour la réfection de ce barrage. Il précise que la Communauté de Communes des Monts du Pilat négocie actuellement auprès du Conseil Général de la Loire pour que le montant dérisoire de la subvention par rapport au coût estimatif des travaux soit réévalué de manière significative, afin que celui-ci « entraîne dans son sillage le Conseil Général de la Hte-Loire ».

M. Le Maire informe qu'une rencontre avec le Syndicat des Barrages aura lieu prochainement afin de faire le point sur l'adhésion ou non à ce syndicat du Syndicat des Eaux de la Semène (S.E.S.), pour être partenaire d'une éventuelle reconstruction de ce barrage, dans le but de garantir nos réserves en eau.

M. GRANGER demande si le Syndicat des Barrages émet des conditions à l'éventuelle adhésion du S.E.S., notamment par rapport au financement du projet.

M. Le Maire répond par l'affirmative en précisant qu'il s'agit de négocier « un ticket d'entrée », car il y a beaucoup de dissension au sein même de ce syndicat, avec notamment la commune d'Unieux qui n'est pas très favorable à l'entrée du S.E.S. dans ce syndicat.

M. GRANGER précise qu'en plus de leur hostilité à l'entrée du S.E.S. dans ce syndicat, la commune d'Unieux est aussi opposée à la reconstruction du barrage.

De plus, il demande aussi s'il est mis en avant le transfert de la compétence de traitement de l'eau au sein de ce syndicat.

M. Le Maire répond par la négative en précisant qu'il s'agit seulement de production d'eau, le traitement de l'eau étant conservé par le S.E.S.

M. GRANGER demande où en est le dossier du barrage de Lavalette.

M. Le Maire répond que ce barrage va seulement faire l'objet d'une vidange partielle, cela risquant néanmoins de poser quelques soucis sur la qualité de l'eau, notamment de turbidité.

11 – QUESTIONS DIVERSES

- Information Réseaux Transport Electricité (R.T.E.)

M. Le Maire informe que la société R.T.E. a confirmé par courrier que la ligne à haute tension sera déplacée et doublée sur un tracé différent d'ici 2015, afin d'éviter les communes de Saint-Just-Malmont, Saint-Didier-en-Velay et La-Séauve-sur-Semène où il y avait de nombreux riverains.

M. GRANGER se demande comment R.T.E. peut affirmer que la ligne à haute tension sera déplacée sans indiquer le nouveau tracé, sachant que ce dossier implique une longue enquête publique et l'accord des propriétaires des terrains concernés.

M. Le Maire indique que l'association « Nos toits sans fils » a été très active pour aboutir à ce résultat. De plus, les élus se sont prononcés pour le déplacement de cette ligne.

M. GRANGER indique que l'on devra être très vigilant par rapport au futur tracé.

M. Le Maire précise que le tracé concernera de toute façon beaucoup moins de riverains, sachant que cette ligne participe au développement de notre territoire.

- Prise en charge visites expertises médicales

M. Le Maire expose que, dans le cadre de l'examen de 2 dossiers relatifs à des agents communaux auprès de la commission de réforme, il a été nécessaire que la collectivité demande auprès des spécialistes agréés une expertise médicale afin que celle-ci soit annexée au dossier.

M. Le Maire précise qu'il convient de prendre en charge les frais d'honoraires relatifs à ces expertises, soit :

- 50,00 € auprès du Docteur BOUTRAND à Saint-Etienne
- 100,00 € auprès du Docteur PRALLET à Saint-Etienne

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le mandatement de ces honoraires relatifs aux expertises médicales pour un montant global de 150,00 €.

- Recensement 2010

M. Le Maire informe qu'à la date du 12 février 2010, 90 % de la collecte des informations étaient réalisés. Il rappelle que ce recensement se terminera le 21 février 2010.

- Organisation bureaux de vote élections régionales des 14 et 21 mars 2010

M. Le Maire rappelle que les 14 et 21 mars 2010 auront les élections régionales.

Il indique que, comme d'habitude, les élus seront chargés de la tenue des bureaux de votes.

Suite aux réclamations des élus de l'opposition lors du dernier scrutin, M. Le Maire propose aux conseillers d'opposition de déposer au secrétariat de mairie, d'ici la fin de la semaine, leurs disponibilités pour les permanences des bureaux de vote. Il rappelle aussi les plages horaires pour ce scrutin (8H00/10H30 – 10H30/13H00 – 13H00/15H30 – 15H30/18H00 – dépouillement à partir de 18H00).

- Envoi convocation Conseil Municipal

M. GRANGER tient à faire une remarque concernant l'envoi des convocations pour la réunion du Conseil Municipal.

Il précise que cette fois-ci les délais ont été très court, voire dépassés pour certains, car le délai de 5 jours était extrêmement juste. Il invite donc à être très vigilant sur le respect des délais de convocation.

M. Le Maire précise que cela est dû aux conditions climatiques qui perturbent la distribution du courrier.

M. SAMUEL précise que les 5 jours ont été respectés, dans la mesure où ne sont pas comptés le jour de l'envoi et le jour de la réunion.

M. GRANGER demande alors de signaler aux services postaux de procéder à la distribution dans les temps.

M. Le Maire prend acte de cette requête.

- Signalétique

M. VÉROT demande si un projet de mise en place d'une signalétique des rues et lotissements est prévu.

M. Le Maire répond par l'affirmative en précisant que le projet de signalétique ira de pair avec le projet de numérotation des rues.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21H00.

Frédéric GIRODET		Pascale MONTCOUDIOL	
Maguy FOULTIER		Maryline MOUNIER	
Thierry DESOLME		Joan MILLEVILLE	
Christine BONNEFOY		Christelle FOURNIER	
Jacques ROUCHON		Bruno SABATIER	
Muriel DIGONNET		B.-Christian GRANGER	
Patrice FRANÇON		Stéphanie ADMARD	
Dominique POURTIER		Bernard ROUCHON	
Robert TOURNON		Eric VÉROT	
Céline TARDY		Emmanuèle JACOB	
Alain MONDON		Fabienne RICHARD	
Romain FOURNEL		Christine GOUYET	
M.-Françoise SOUBEYRAN		Jean-Paul FOURETS	
Patrick BRUYÈRE			